

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LONGCHAMP PATRIMOINE FUND

Part S (ISIN FR0012034783)

Ce FCP est géré par Longchamp Asset Management

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de l'OPCVM (ci-après « le FCP ») est de réaliser une performance nette de frais supérieure à l'€STR capitalisé +1.085% par la sélection de fonds diversifiés sur la durée de placement recommandée de 5 ans.

La politique de gestion pour atteindre l'objectif défini implique une diversification en termes de stratégies et d'actifs réalisée principalement au travers d'une allocation en OPC spécialisés à objectif de rendement absolu.

Les stratégies implémentées par les gérants des OPC sélectionnés seront des stratégies actions (0%-60%), de taux (0%-60%), d'arbitrage d'obligations convertibles (0%-40%), d'arbitrage de fusions-acquisitions et de situations spéciales (0%-30%), de global macro (0%-20%) et de trading quantitatif (0%-20%).

Pour chacune des stratégies, les marchés d'intervention seront diversifiés en termes de géographies, de secteurs et de classes d'actifs. Les stratégies seront choisies de manière discrétionnaire en fonction des conditions de marché et des anticipations de l'équipe de gestion sur les différentes classes d'actifs.

Pour sélectionner les OPC, l'équipe de gestion mettra en place un certain nombre de filtres qualitatifs et quantitatifs appliqués à l'univers des OPC.

Les OPC retenus feront l'objet d'une due diligence approfondie et devront notamment présenter les caractéristiques suivantes :

- qualité et stabilité des équipes de gestion,
- des performances passées en ligne avec les objectifs de gestion et une évaluation par Longchamp AM de la capacité de l'OPC à limiter les pertes en capital sur les périodes antérieures
- un profil de liquidité que Longchamp AM considérera en ligne avec celle du FCP,
- un pouvoir de diversification,
- une structure de frais que Longchamp AM considérera équilibrée, en ligne avec le profil de risque rendement des fonds envisagés

L'indicateur de référence est l'€STR capitalisé +1,085%. Cet indicateur est exprimé en euro et tient compte de la capitalisation des intérêts.

Le fonds a vocation à investir essentiellement dans des OPC libellés en Euro.

La gestion cherchera à limiter la volatilité annuelle de la valeur liquidative à un maximum de 6% sur la durée de placement recommandée.

Le FCP s'engage à respecter des fourchettes d'exposition sur l'actif net de 0% à 60% dans des stratégies actions, de toutes zones géographiques, y compris pays émergents de toutes capitalisations et de tous les secteurs, et ce via des OPC, avec les contraintes suivantes :

- de 0% à 15% de stratégies actions de pays émergents,
- de 0% à 15% de stratégies actions de petites capitalisations

Le FCP pourra, en complément de la sélection d'OPC effectuée par l'équipe de gestion et pour appuyer leurs thèses d'investissement, détenir, de manière ponctuelle :

- des fonds indiciels cotés (ETF) dans la limite de 20% de son actif net,

- des actions ou des titres de capital de sociétés des Etats membres de l'OCDE et/ou cotées dans des Etats membres de l'OCDE jusqu'à 15% de son actif net,
- des EMTN, Titres Négociables à Moyen Terme (anciennement « BMTN ») et warrants, dans la limite de 35% de son actif net,
- des titres subordonnés de sociétés dont le siège social se situe dans un pays de l'OCDE (obligations subordonnées, AT1/CoCos...) dans la limite de 20% de son actif net.

Le cumul des expositions ne pourra pas dépasser 100% de l'actif net.

Le FCP pourra détenir :

- jusqu'à 100 % de son actif net en OPC de droit français ou étranger, dont jusqu'à 30% en FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier,
- jusqu'à 100% de titres de créance et instruments du marché monétaire,
- de 0% à 100% en obligations d'Etats des pays de l'OCDE
- de 0% à 20% dans des obligations corporate dont le siège social est situé dans un pays de l'OCDE
- de 0% à 20% dans des obligations convertibles dont le siège social est situé dans un pays de l'OCDE

Le FCP pourra également intervenir sur les dépôts et emprunts d'espèces.

La fourchette de sensibilité au risque de taux sera comprise entre 0 et 5.

Le FCP pourra être exposé de 0% à 20% au risque de change sur des devises hors euro.

Pour assurer le respect des contraintes de volatilité et faire face à des périodes de crise, l'équipe de gestion peut temporairement modifier partiellement ou plus substantiellement l'exposition du FCP et investir dans des titres du marché monétaire ou obligataire des états de l'OCDE dont le rating sera supérieur ou égal à BBB à l'achat ou en cours de vie.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale.

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans.

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Conditions de souscription et rachat : La valeur liquidative du compartiment est calculée sur les cours de clôture de bourse de chaque vendredi ou, si ce jour est un jour férié au sens de l'article L 3133-1 du Code du Travail et/ou de fermeture de la Bourse de Paris (calendrier officiel d'Euronext Paris SA), le jour ouvré suivant (J). En outre une valeur liquidative est calculée le dernier jour de Bourse (comme défini précédemment) de chaque mois. Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés à 12h00, heure de Paris, 1 jour de Bourse ouvré non férié précédant la date de la valeur liquidative (J-1). Les règlements/livraisons des souscriptions et rachats y afférents interviennent dans les 4 jours de Bourse ouvrés non fériés qui suivent la date de la valeur liquidative (J+4).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du FCP et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du FCP est susceptible d'évoluer dans le temps. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 4 » de risque ne permet pas de garantir votre capital; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Ce FCP est classé dans cette catégorie en raison de son exposition aux différents marchés (actions, taux, crédit...) que ce soit de façon directe ou indirecte.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part du FCP au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut supporter des frais moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

FRAIS PRELEVES PAR LE FCP SUR UNE ANNEE	
Frais courants (*)	1.02%

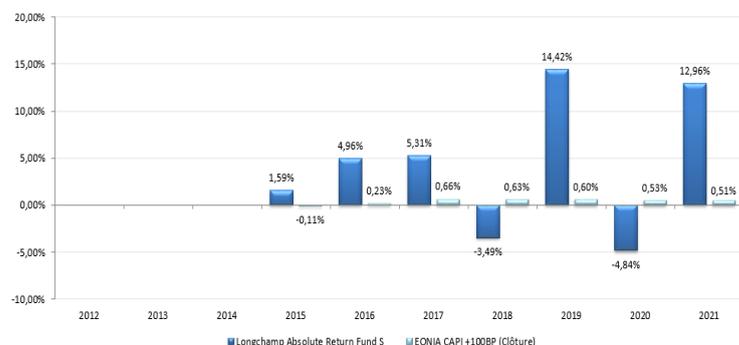
FRAIS PRELEVES PAR LE FCP DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de surperformance	10% TTC au-delà de la performance annuelle de l'€STR capitalisé +1.085 %, soit 1.29% pour l'exercice précédent.

(*) Les « frais courants » sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos en décembre 2021.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective. Ces frais comprennent les frais des gérants sous-jacents sélectionnés. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de ce FCP disponible sur le site internet www.longchamp-am.com

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. La performance de l'indicateur tient compte de la capitalisation des intérêts. A compter du 1er janvier 2022, l'indicateur de référence EONIA capitalisé est remplacé par l'€STR capitalisé.

Date de création du FCP
Date de création de la part

26/09/2014
26/09/2014

Devise de libelle
Changements importants au cours de la période

Euro
Néant

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : SOCIETE GENERALE

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR LE FCP (prospectus/rapport annuel/document semestriel): Le prospectus du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de: Longchamp Asset Management - 30 rue Galilée - 75116 - Paris. Ou par e-mail ir@longchamp-am.com.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Tous les établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES DE PARTS : LONGCHAMP Asset Management.

REGIME FISCAL : Selon votre régime fiscal en France, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Le FCP n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le FCP ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le FCP dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du FCP.

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION : Longchamp Asset Management a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences de la Directive UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère.

Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs. Voir le prospectus « VII. Politique de rémunération » pour plus de détails.

La responsabilité de LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.